



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	18

Le lundi 22 avril 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2024

DELIBERATION N° 105/2024

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, Colette BENOUAHAB, André IPERT, Danielle GASTALDI.

OBJET :

Demande de subvention
pour l'acquisition d'un local
commercial situé
21 bis rue Pasteur

ABSENTS : Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Jérôme BOUERI, Michel BRAUN.

ONT DONNÉ POUVOIR : Herbert WOLFERS à Sébastien OLHARAN, Jérôme BOUERI à Audrey ROSSI, Michel BRAUN à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Paul REY

Rapporteur : Renaud LEFEBVRE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Renaud LEFEBVRE, Conseiller Municipal.

Monsieur Renaud LEFEBVRE informe que la Commune souhaite acquérir un local commercial situé 21 bis rue Pasteur, cadastré section E n° 172 d'une superficie de 32 m², et appartenant aux héritiers de Monsieur Robert GABORIT.

Le montant de cette acquisition est de 32 000 € HT. Les frais de notaire s'élèvent à 3 200 €. Le montant total est de 35 200 € HT.

Cette acquisition permettra l'installation de nouvelles activités dans le centre historique, en réhabilitant et en louant les biens acquis.

La Commune s'engage à maintenir ces acquisitions dans le patrimoine communal pendant une durée minimale de 10 ans.

Monsieur le Maire présente le plan de financement, joint à la présente délibération, et sollicite l'aide du Département, dans le cadre des aides aux acquisition foncières et immobilières, à hauteur de 80% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention au Département.

APPROUVE le plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2024 en section d'investissement aux chapitre et article correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

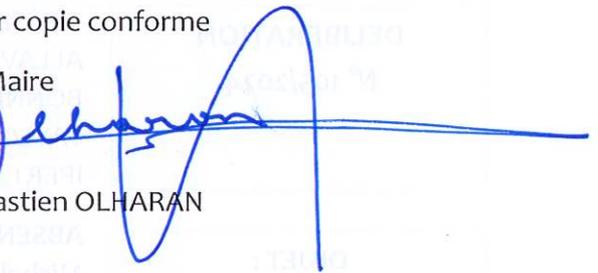
Paul REY



Pour copie conforme

Le Maire

Sébastien OLHARAN



Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN





Ville de
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : ACQUISITION LOCAL COMMERCIAL CADASTRE SECTION E n° 172 SITUE 21 BIS RUE PASTEUR

DEPENSE :

Montant 32 000 €
(Frais de notaire 10 % 3 200 €)
Montant TOTAL : 35 200 €

RECETTES :

DÉPARTEMENT 80% 28 160 €
(Dans le cadre des aides aux acquisitions foncières et immobilières)
COMMUNE 20% 7 040 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 22/04/2024



Le Maire,

Sébastien OLHARAN